

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 août 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Marc Campagna, vice-président
M. Denis Levesque, directeur général
Mme Diane Legault, attachée de presse
M. Raymond Champagne, trésorier

CE-2010-856-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2010-857-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2010-858-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 11 AOÛT 2010**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 11 août 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

**CE-2010-859-REC MODIFICATION / REPRÉSENTATION DES
MEMBRES DU CONSEIL / OMHT**

ATTENDU QU'il est rendu nécessaire de modifier la représentation des membres du Conseil siégeant au Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation de Terrebonne, compte tenu des engagements professionnels de Mme Marie-Claude Lamarche ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de nommer Mme Nathalie Bellavance en remplacement de Mme Marie-Claude Lamarche à titre de représentante du Conseil municipal au conseil d'administration de l'OMHT.

**CE-2010-860-REC MODIFICATION / COMPOSITION DU COMITÉ
DE CIRCULATION**

ATTENDU QU'il est rendu nécessaire de modifier la composition du Comité de circulation, compte tenu des engagements de certains membres du Conseil municipal ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de nommer M. Paul Asselin en remplacement de M. Frédéric Asselin à titre de membre du Comité de circulation.

**CE-2010-861-DEC AVIS DE CONTAMINATION / TERRAIN SITUE
AU 950, RUE MASSON / ANCIEN GARAGE
MUNICIPAL**

ATTENDU l'étude de caractérisation effectuée sur le terrain situé au 950, rue Masson ;

ATTENDU QUE cette étude fait état d'une contamination et que, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un avis de contamination doit être publié au bureau de la publicité des droits et qu'un plan de réhabilitation doit être déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ;

ATTENDU la décision du Comité exécutif portant le numéro CE-2010-423-DEC mandatant le notaire Pierre Dagenais à préparer cet avis de contamination ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Léger, coordonnateur à la Direction générale, que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, à signer les avis de contamination préparés par Me Pierre Dagenais, notaire, et tous autres documents pertinents relativement aux lots 2 916 224 et 2 440 304 du cadastre du Québec.

**CE-2010-862-REC PROJET DE REGLEMENT 481 / ACQUISITION
DE GRÉ À GRÉ / PARCELLES DE LOTS :
4 437 715 et 4 437 716 / RUE D'ANGORA**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit procéder à l'exécution de travaux pour l'installation de services municipaux, le réaménagement routier et l'élargissement de la rue d'Angora ;

ATTENDU QU'il y a lieu de voir à l'acquisition des lots 4 437 715 et 4 437 716 du cadastre du Québec afin de permettre l'exécution des travaux municipaux, soit le 4714, rue d'Angora ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition des lots 4 437 715 et 4 437 716 du cadastre du Québec afin de permettre l'installation de services municipaux, le réaménagement routier et l'élargissement de la rue d'Angora.

**CE-2010-863-DEC DESISTEMENT / GOLF TERREBONNE /
REVISION ROLE D'EVALUATION**

ATTENDU la demande, en date du 25 septembre 2008, de la société 3905284 Canada inc. (projet du golf de la PGA) demandant au Tribunal administratif du Québec de diminuer la valeur de sa propriété située entre l'autoroute 640 et le chemin de la Côte de Terrebonne, de 12 163 900\$ à 7 865 300\$;

ATTENDU le désistement de la société 3905284 Canada inc. dans le dossier de contestation du rôle d'évaluation foncière relativement au lot 2 921 447 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif prenne acte du désistement dans le dossier de révision de l'évaluation foncière demandée par 3905284 Canada inc.

**CE-2010-864-DEC RACHAT DE CAPITAL-REFINANCEMENT /
SQAE / EMISSION D'OBLIGATION / EX-
LACHENAIE**

ATTENDU QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) doit procéder au refinancement d'une émission d'obligation pour le compte de la Ville de Terrebonne (ex-Lachenaie) au montant de 7 655,77\$ relatif à un emprunt échéant le 1^{er} octobre 2010 ;

ATTENDU QUE la SQAE offre l'opportunité à la ville d'acquitter le solde non amorti de la dette et qu'en conséquence le coût du service de la dette assainissement des années futures sera réduit ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne possède les fonds nécessaires pour procéder au rachat de la dette à même son budget d'opération ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier à la Direction de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise le rachat du solde en capital non amorti de l'emprunt à refinancer par la Société québécoise d'assainissement des eaux pour le compte de la Ville de Terrebonne (ex-Lachenaie) pour un montant de 7 655,77\$ (projet numéro 1048, série BT).

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

**CE-2010-865-DEC RACHAT DE CAPITAL-REFINANCEMENT /
SQAE / EMISSION D'OBLIGATION / SERIE BP**

ATTENDU QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) doit procéder au refinancement d'une émission d'obligation série BP pour le compte de la Ville de Terrebonne (ex-Terrebonne) au montant de 459 520.69\$ relatif à un emprunt échéant le 1^{er} décembre 2010 ;

ATTENDU QUE la SQAE offre l'opportunité à la Ville d'acquitter le solde non amorti de la dette et qu'en conséquence le coût du service de la dette assainissement des années futures sera réduit ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne possède un surplus réservé assainissement de 579 867\$ et qu'il doit être utilisé pour le rachat du solde non amorti de la dette assainissement ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier à la Direction de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise l'appropriation du surplus réservé assainissement au montant de 459 520.69\$ et son affectation au remboursement de l'emprunt à refinancer par la Société québécoise d'assainissement des eaux pour le compte de la Ville.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

**CE-2010-866-REC PROMULGATION / SEMAINE NATIONALE DE
LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

ATTENDU QUE la semaine du 3 au 9 octobre 2010 est retenue au niveau provincial pour la campagne annuelle de la prévention des incendies. Le thème proposé par le Ministère de la Sécurité publique cette année est : « **LE FEU BRÛLE, LA FUMÉE TUE** »;

ATTENDU QU'un thème secondaire sera exploité pour notre ville soit : « L'utilisation imprudente ou négligente d'articles de fumeur, de chandelles et d'appareils de cuisson » mettant ainsi l'accent sur la prévention des feux les plus communs sur notre territoire ; causes principales des incendies et des alarmes incendies sur notre territoire après les incendies de nature intentionnelle ;

ATTENDU QU'au cours de cette semaine, dans le but de rendre plus sécuritaire les résidences du territoire, plusieurs activités seront organisées, soit des exercices d'évacuation dans tous les établissements scolaires et municipaux, des visites résidentielles ciblées pour le secteur ouest et trois (3) kiosques d'information auprès du public seront aménagés. Finalement, une journée « portes ouvertes » à la nouvelle caserne n° 1 et une journée familiale dans le parc de la caserne viendront clôturer cette semaine ;

ATTENDU QUE le coût total de ces activités est évalué à 3 300\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur à la Direction de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil de proclamer la semaine du 3 au 9 octobre 2010, « Semaine Nationale de la Prévention des incendies 2010 » sous le thème suivant : « **LE FEU BRÛLE, LA FUMÉE TUE** ».

**CE-2010-867-DEC JOURNÉE FAMILIALE DES POMPIERS DE
TERREBONNE 2010 / SERVICE DE SÉCURITE
INCENDIE**

ATTENDU QUE la Direction des incendies, en collaboration avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord et le Service des communications, désire organiser une première « *Journée familiale des pompiers de Terrebonne* » le samedi 9 octobre 2010 de 9h à 16h, au parc de la caserne n° 1, située au 4900, Côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE cet événement vise à faire la promotion des divers comportements à adopter pour prévenir les incendies et s'inscrit dans le cadre de la Semaine Nationale de la Prévention des incendies qui se déroulera du 3 au 9 octobre 2010 ;

ATTENDU QU'en plus des kiosques de prévention, des démonstrations diverses du travail des pompiers (simulations, décarcérations, tour de camions de pompiers) seront organisées ;

ATTENDU QU'à l'occasion de cet événement, des fonds seront amassés pour la Fondation des grands brûlés du Québec et serviront aussi en complément à l'organisation du grand tournoi de hockey pour la Fondation des grands brûlés qui aura lieu à Terrebonne en 2011. Il s'agit de la première édition d'un événement qui pourra être reconduit d'année en année ;

**CE-2010-869-DEC PRÉSENTATION / PROJET DE NETTOYAGE
ET DE REHABILITATION DES BERGES DE LA
RIVIERE DES MILLE-ILES**

ATTENDU QUE le but visé par l'organisation d'un projet environnemental se voit un effort populaire dans la perspective d'intervenir dans un milieu perturbé par l'activité humaine ;

ATTENDU QUE la rivière des Mille-Iles se prête bien au déploiement d'une équipe d'intervenants d'autant plus que la période d'étiage pourrait persister jusqu'à la fin du mois de septembre ;

ATTENDU QUE la mi-septembre après la rentrée scolaire et la fin des vacances, pourrait convenir à une corvée populaire ;

ATTENDU QUE la patrouille de Jeunesse Canada Monde servirait de support principal, suivi de la population et des intervenants municipaux ;

ATTENDU le cadre organisationnel ci-dessous:

- Organisé par le Service de l'environnement et de l'hygiène du milieu ;
- Soutien des Services des communications et de l'aménagement paysager ;
- Main d'œuvre principale par les patrouilleurs de Jeunesse Canada Monde ;
- Main d'œuvre secondaire, la population invitée, les organismes du milieu et les intervenants municipaux ;
- Budget d'opération de 10 000\$ au poste 1-02-425-00-434, pour des activités environnementales ;
- Les sites visés seraient le Parc de la rivière et le parc Aristide-Laurier et du tronçon de la rivière des Mille-Iles entre l'Île-des-Moulins et le pont de la rue Chapleau ;
- Interventions de nettoyage et plantation de végétation aquatique ;
- Date de l'activité, le 25 septembre 2010 ;
- Invitation des associations du milieu environnemental et horticole ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité environnementale impliquant les services et associations concernés. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0246 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-870-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR-OPERATEUR DE
VEHICULES MOTORISES B / SERVICE DE LA
VOIRIE**

ATTENDU la résolution CE-2010-427-DEC (nomination de M. Michel Bergeron au poste « d'homme de maintenance ») ;

ATTENDU QU'un affichage du poste de chauffeur-opérateur de véhicules motorisés B a été fait et que des candidatures internes ont été reçues ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur à la Direction des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif entérine la nomination de M. Martin Gagné à titre de chauffeur-opérateur de véhicules motorisés B, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus. La date d'entrée en fonction est fixée au lundi 23 août 2010.

CE-2010-871-DEC LOCATION / ACHAT D'UNE VOITURE TOYOTA YARIS 2010/ SERVICE DU SUPPORT TECHNIQUE ET IMMEUBLES

ATTENDU QUE dans le cadre du plan de renouvellement des équipements roulants 2010, la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour une « location / achat d'une voiture Toyota Yaris 2010 pour le service support technique et immeubles ».

ATTENDU QUE le 5 août 2010 avait lieu l'ouverture des soumissions et deux (2) fournisseurs sur trois invités ont soumissionné :

		Coût mensuel	Coût total Incluant le financement
Automobiles inc.	Léveillé	357,37\$ tti	21 442,20\$ tti
	Toyota St-Eustache	360,48\$ tti	21 628,80\$ tti

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **AUTOMOBILES LÉVEILLÉ INC.** pour soixante (60) versements mensuels consécutifs et égaux de 316,61\$ plus les taxes applicables, et ce, avec une valeur résiduelle de 1 000\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0245 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2010-872-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BORDURES, DE SENTIERS PEDESTRE ET CYCLABLE, DE PAVAGE ET D'ECLAIRAGE / DIVERSES RUES DU SECTEUR DES GRANDS-PRÉS (PHASE FINALE) ET DOMAINE DU PARC (PHASE 1)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour les travaux de construction de bordures, de sentiers pédestre et cyclable, de pavage et d'éclairage sur diverses rues du secteur des Grands-Prés (phase finale) et Domaine du Parc (phase I) ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 août 2010, à savoir :

Louisbourg SBC, s.e.c division Simard-Beaudry Construction	2 372 868,30\$	Non-conforme
Maskimo Construction inc.	2 376 152,51\$	Non-conforme
Asphalte Desjardins inc.	2 410 395,48\$	Conforme
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	2 840 966,74\$	
ABC Rive-Nord inc.	2 993 843,22\$	
Construction Anor (1992) inc.	3 009 905,27\$	Conforme
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	3 297 267,82\$	

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions par la firme d'ingénieurs-conseils Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. a révélé que la soumission de Les Entrepreneurs Louisbourg SBC, s.e.c. division Simard-Beaudry Construction et celle de Maskimo Construction inc., sont non-conformes à la clause 1.9 du devis (débalancement des prix de soumission) ;

ATTENDU la recommandation, datée du 3 août 2010, de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés pour l'octroi du contrat à la firme Asphalte Desjardins inc. qui a déposée la plus basse soumission conforme aux plans et devis au montant de 2 410 395,48\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'acceptation de la soumission de la firme **ASPHALTE DESJARDINS INC.** pour les travaux de construction de bordures, de sentiers pédestre et cyclable, de pavage et d'éclairage sur diverses rues du secteur des Grands-Prés (phase finale) et Domaine du Parc (phase I), pour un montant de 2 135 455,57\$ (plus les taxes de vente applicables).

Que le montant à payer soit pris à même les fonds des règlements d'emprunt numéros 468 et 421 selon la répartition suivante :

R-468 (Grands-Prés) :	917 138,19\$
R-421 (Domaine du Parc) :	<u>1 218 317,38\$</u>
	2 135 455,57\$ (plus les taxes de vente applicables)

**CE-2010-873-DEC ACCEPTATION / TRAVAUX
 SUPPLEMENTAIRES / TRAVAUX DE
 CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE
 D'AQUEDUC, D'EGOUT DOMESTIQUE ET DE
 FONDATION DE RUE SUR LE
 PROLONGEMENT DE LA RUE NATIONALE**

ATTENDU QUE le contrat original pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique et de fondation de rue sur le prolongement de la rue Nationale a été octroyé à la firme Excavation Marcel Clark Inc pour un montant de 1 449 847,50\$ (plus les taxes de vente applicables), le tout selon la résolution du Conseil municipal portant le numéro 060-02-2010 ;

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux prévus initialement a été complété ;

ATTENDU QUE divers travaux supplémentaires ont été nécessaires à la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. recommande d'accepter les travaux supplémentaires totalisant un montant de 76 854,53\$ (plus les taxes de vente applicables) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le paiement des travaux supplémentaires à la firme Excavation Marcel Clark inc. pour un montant de 76 854,53\$ (plus les taxes de vente applicables).

Que le montant à payer soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 337. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédit 2010-0226 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-874-DEC MANDAT / AUTORISATION AU MDDEP /
 ÉMISSAIRE A LA STATION D'EPURATION**

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a été mandatée pour la préparation des plans et devis d'un nouvel émissaire à la station d'épuration du secteur Terrebonne selon la résolution CE-2004-1257-DEC ;

ATTENDU QU'il est requis d'obtenir une autorisation par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux projetés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la firme BPR-Triax à déposer une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'un nouvel émissaire, entre la rivière des Mille-Iles et la station d'épuration des eaux usées du secteur Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leurs conformités avec l'autorisation accordée.

CE-2010-875-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PAVAGE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS / BOULEVARD DES SEIGNEURS, RUES ARMAND-CORBEIL, ARTHUR-SANSCARTIER, JOHN-F.-KENNEDY, PAUL-VI ET PICHÉ (LOT 2)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour les travaux de construction de pavage, de bordures et de trottoirs sur le boulevard des Seigneurs et les rues Armand-Corbeil, Arthur-Sanscartier, John-F.-Kennedy, Paul-VI et Piché (lot 2) ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 août 2010, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	1 181 056,55\$	Conforme
Louisbourg SBC, s.e.c. division Simard-Beaudry Construction	1 293 664,61\$	Non-conforme
Maskimo Construction inc.	1 298 152,80\$	Conforme
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	1 373 966,97\$	Conforme
ABC Rive-Nord inc.	1 393 228,54\$	Conforme
Construction Anor (1992) inc.	1 650 238,14\$	Conforme
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 694 394,84\$	Conforme

ATTENDU la lettre, datée du 6 août 2010, de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés qui recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Asphalte Desjardins inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire des travaux était de 1 602 858.86\$ (taxes incluses) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'accepter la soumission de la firme **ASPHALTE DESJARDINS INC.** pour les travaux de construction de pavage, de bordures et de trottoirs sur le boulevard des Seigneurs et les rues Armand-Corbeil, Arthur-Sanscartier, John-F.-Kennedy, Paul-VI et Piché (lot 2), pour un montant de 1 046 340,24\$ (plus les taxes de vente applicables).

Que le montant à payer soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 472. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no. 2010-0243 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2010-876-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PAVAGE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS / RUES BISSONNETTE, CHARTRAND, DU CURÉ-COMTOIS, MCKENZIE, PHILIAS-MATHIEU, ST-ANTOINE ET THEBERGE (LOT 3)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour les travaux de construction de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Bissonnette, Chartrand, du Curé-Comtois, McKenzie, Philiass-Mathieu, St-Antoine et Théberge (lot 3) ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 août 2010, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	1 384 692,67\$	Conforme
Maskimo Construction inc.	1 469 576,06\$	Non-conforme
Louisbourg SBC, s.e.c. division Simard-Beaudry Construction	1 530 579,36\$	Non-conforme
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	1 649 218,35\$	Conforme
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 707 533,49\$	Conforme
ABC Rive-Nord inc.	1 790 000,00\$	Conforme

ATTENDU la lettre, datée du 6 août 2010, de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés qui recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Asphalte Desjardins inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'accepter la soumission de la firme **ASPHALTE DESJARDINS INC.** pour les travaux de construction de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Bissonnette, Chartrand, du Curé-Comtois, McKenzie, Philiass-Mathieu, St-Antoine et Théberge (lot 3) pour un montant de 1 226 748,77\$ (plus les taxes de vente applicables).

Que le montant à payer soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 472. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no. 2010-0244 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2010-877-REC SOUMISSION / CONSTRUCTION DE PAVAGE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS / RUES BELCOURT, BRIERE, HALL ET LEVEILLE (LOT 1)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la construction de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Belcourt, Brière, Hall et Léveillé (lot 1) ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 août 2010, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	1 158 719,45\$	Conforme
Louisbourg SBC, s.e.c. division Simard-Beaudry Construction	1 285 739,37\$	Non-conforme
Maskimo Construction inc.	1 292 164,78\$	Conforme
Construction DJL inc.	1 372 800,65\$	Non-conforme
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	1 451 383,28\$	Conforme

Construction Soter inc.	1 469 948,55\$	Conforme
ABC Rive-Nord inc.	1 560 508,00\$	Conforme
Construction Anor (1992) inc.	1 650 080,12\$	Conforme
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 691 189,19\$	Conforme

ATTENDU la lettre, datée du 6 août 2010, de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés qui recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Asphalte Desjardins inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire des travaux était de 1 560 908,87\$ (taxes incluses) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'accepter la soumission de la firme **ASPHALTE DESJARDINS INC.** pour la construction de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Belcourt, Brière, Hall et Léveillé (lot 1) pour un montant de 1 026 551,01\$ (plus les taxes de vente applicables).

Que le montant à payer soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 472. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no. 2010-0242 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2010-878-DEC MODIFICATION / APPELLATION DU BOULEVARD DES PLATEAUX

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est engagée dans un processus de réflexion qui vise ultimement à doter le territoire d'une nouvelle vision dans le secteur de la Côte de Terrebonne. Les résultats de cette étude seront déposés à la fin août au Conseil municipal, mais il est déjà assuré que la dénomination du boulevard des Plateaux actuelle pose problème ;

ATTENDU QUE le plan illustre le tracé actuel du boulevard des Plateaux. Ce plan illustre également le tronçon futur du boulevard qui doit se prolonger vers l'ouest entraînant ainsi une confusion au point de jonction à la base du coteau. Il devient donc inévitable de modifier la dénomination d'une partie du boulevard, soit la partie sise au nord du coteau ou soit celle sise à la base du coteau ;

ATTENDU QUE l'analyse des propriétés affectées éventuellement par un changement de nom révèle que la solution de modifier le tronçon nord (haut du talus) est avantageuse. En effet, en modifiant l'appellation du tronçon sis entre le coteau et le chemin Comtois, ce ne sont que trois propriétés qui sont affectées alors qu'en modifiant la dénomination du tronçon compris entre le coteau et le terrain de l'ancienne pépinière de Montréal, c'est vingt-quatre propriétés qui sont affectées ;

ATTENDU QU'aucun nouveau nom est proposé dans l'immédiat, le Conseil municipal doit se pencher sur la dénomination de ces axes majeurs avec le Service des communications ;

ATTENDU QUE l'objectif du présent rapport est de convenir sur un principe de dénomination des grands axes de transports existants et futurs dans le secteur de la Côte de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il convient de revoir la dénomination d'une section du boulevard des Plateaux ;

ATTENDU QU'il convient de nommer plusieurs artères futures du secteur de la Côte de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif approuve le plan joint en annexe 1 comme étant le plan maître pour la dénomination des rues dans le secteur de la Côte de Terrebonne.

Que le Comité de toponymie soit mandaté pour faire ses recommandations quant aux noms à retenir en lien avec le plan ci-joint.

Que, lorsque ces noms auront été officialisés, la Direction de l'aménagement du territoire soit mandatée pour apporter les corrections qui s'imposent.

CE-2010-879-DEC LHJMQ / ACTIVITES D'AVANT-MATCH / LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE

ATTENDU QUE l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne désire organiser, en partenariat avec la Coop Picasso, des activités dans le stationnement du Forum de La Plaine situé au 6881, boul. Laurier, à Terrebonne ;

ATTENDU QUE cette journée d'activités se déroulera le 28 août 2010, de 15h à 18h, en marge d'une partie de la Ligue de hockey Junior Majeur du Québec (LHJMQ) ;

ATTENDU QUE des activités sportives avec d'anciens joueurs du Canadiens de Montréal auront lieu et que des jeux gonflables et un chapiteau seront installés sur le terrain du Forum ;

ATTENDU QUE des kiosques d'information de la Sûreté du Québec et de la prévention contre les drogues seront également sur place. L'équipement sera entièrement enlevé dès la fin de l'activité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue des activités d'avant-partie de la Ligue de Hockey Junior Majeur du Québec, le 28 août 2010, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Boissons alcoolisées

La vente et le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles (kiosque de nourriture BBQ) sur le terrain du Forum de La Plaine sont autorisés exclusivement par le comité organisateur (Coop Picasso) et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées ; toute autre personne ne peut pénétrer sur le terrain du Forum de La Plaine avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la RACJ.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé aux différents lieux d'activités identifiés ci-dessus.

5) Stationnement

Une tolérance de stationnement est autorisée aux abords du site d'activité.

Que la Direction de la police soit et est chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution.

CE-2010-880-DEC FETE AU CLAIR DE LUNE / GROUPE PLEIN AIR TERREBONNE

ATTENDU la demande du Groupe Plein Air Terrebonne pour tenir l'activité Fête au Clair de lune le samedi 28 août prochain ;

ATTENDU QUE le départ se fera de l'école Des Trois-Saisons vers 19h30 ;

ATTENDU QUE le trajet est le même que l'an dernier et l'arrivée des cyclistes est prévue vers 21h au Groupe Plein Air Terrebonne sur la Côte Boisée.

ATTENDU QU'encore cette année, l'organisme a bonifié sa programmation en ajoutant des activités à caractère familial qui se dérouleront à partir de 14h ;

ATTENDU QUE l'événement qui se conclura par un spectacle se terminera vers minuit. La fermeture complète de certaines rues lors du passage des cyclistes et l'interdiction de stationner seront requises. En conséquence, un service d'ordre de la Direction de la police sera élaboré.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le Groupe Plain Air Terrebonne à tenir l'activité Fête au Clair de lune, le 28 août 2010, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

1) Boissons alcoolisées

La vente et le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de la côte Boisée seront autorisés uniquement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants en plastique recyclable. À cette fin, le comité devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux . De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la RACJ.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé aux différents lieux d'activités identifiés ci-dessus.

5) Stationnement et fermeture de rue

Une tolérance de stationnement est autorisée aux abords du site d'activité.

6) Surveillance policière

Les rues empruntées seront sous la surveillance policière pour le passage des cyclistes.

Que la Direction de la police soit et est chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution.

CE-2010-881-DEC UTILISATION DU PARC MASSON / CEREMONIE DE MARIAGE / SODECT

ATTENDU QUE la SODECT a procédé à la location du parc Masson et de la gloriette pour un mariage ;

ATTENDU QUE les locataires désirent obtenir les autorisations nécessaires afin de pouvoir tenir la cérémonie et aménager les lieux le 21 août 2010 de 12h à 16h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la cérémonie de mariage au parc Masson le 21 août 2010 de 12h à 16h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Décoration

La mise en place de banderoles ou toute autre décoration sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2010-882-DEC RESERVATION DE PARC / TOURNOI DE BASEBALL / SIDEL CANADA

ATTENDU QUE, tel que prévu à la politique d'utilisation des terrains sportifs extérieurs, la Direction du loisir et de la vie communautaire a effectué une location à la compagnie Sidel Canada située au 1045, Autoroute 13 nord, à Laval ;

ATTENDU QUE l'entreprise désire organiser un tournoi de baseball le samedi 28 août 2010 au parc Charles-Bruneau de 8h30 à 17h30. Le coût de location est de 54\$/heure, taxes incluses, tel que prévu à la politique en vigueur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité le 28 août 2010 au parc Charles-Bruneau, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Boissons alcoolisées

La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons alcoolisées est autorisée exclusivement par la compagnie Sidel Canada, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants de la compagnie sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2010-883-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / RENCONTRE DU 5 AOUT 2010

ATTENDU QUE suite à la rencontre du 5 août 2010, le comité de travail a déposé son procès-verbal de la réunion ainsi qu'un tableau de recommandation des subventions à verser en vertu des demandes qui nous ont été acheminées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter les demandes et les subventions proposées dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu comme suit :

Demandeur	Titre du projet	Montant
Table Pauvreté et Solidarité les Moulins (Café de rue Terrebonne)	Service Info-Nutrition et outil « Ressource en alimentation dans la MRC les Moulins »	2 000\$
Coalition Antibruit les Moulins (CALM)	Création de l'organisme	452\$
Chorale Voix de Moulins	Achat d'un duplicateur de CD	220\$
Club de natation Torpille	Challenge printemps	983\$
Comité de loisirs les Bons	Halloween	300\$

voisins de l'Île-Saint-Jean		
Comité de loisirs les Bons voisins de l'Île-Saint-Jean	Les petits mouvements qui font toute la différence	300\$
Syndicat des pompiers de la Rive-Nord	21 ^e édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec	2000\$
Triathlon Rive-Nord	Défi triathlon familial Terrebonne	500\$

CE-2010-884-DEC INTÉGRATION / NAC ET IPS / PHASE 2 (NI 2010 DTI-1)

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de nouvelle initiative NI 2010 DTI-1 pour l'intégration d'un système NAC (Network Access Control) ainsi que d'un système IPS (Intrusion Prevention System), la Direction des technologies de l'information (DTI) procédera à l'acquisition de la partie IPS de cette initiative (phase 2) ;

ATTENDU QUE ces équipements permettent de rehausser les mécanismes de protection de notre réseau informatique en détectant et prévenant les attaques informatiques ainsi que de diminuer les risques d'infection et contamination par virus ;

ATTENDU QUE la solution IPS de Tipping Point a été sélectionnée pour sa facilité d'intégration et en tant qu'un des leaders du marché IPS. De plus, un équipement de démonstration a pu être obtenu pendant une période de 30 jours (en juin) permettant ainsi de constater que cette solution répond bien à nos besoins ;

ATTENDU QU'après négociation avec la compagnie Tipping Point, il serait possible d'obtenir un équipement de gestion gratuitement à l'achat des 3 années de maintenance du système. Comme il sera requis de payer cette maintenance de toute façon, nous considérons la proposition intéressante, sachant qu'un montant supplémentaire devra être payé immédiatement ;

ATTENDU QU'un crédit de 50 000\$ du fonds de roulement ainsi que 20 000\$ de notre budget d'opération ont été alloués pour cette initiative. La phase I du projet (portion NAC) a utilisé 38 347,41\$. Une différence de 11 652,59\$ demeure disponible pour cette initiative dans le fonds de roulement, pour la phase 2. Considérant la proposition de Tipping Point, il sera requis de contribuer pour environ 10 000\$ supplémentaire de notre budget d'opération ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif, suite à un appel d'offres (SOU-2010-097), accepte la seule soumission reçue et conforme, soit celle de **TELUS COMMUNICATIONS INC.** au montant de 39 117\$ plus taxes de vente pour la phase 2 du projet (dépense nette 42 197,46\$).

Qu'un montant de 11 652,59\$ soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits 2010-0247 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Le montant résiduel de 30 544,87\$ sera financé à même le budget d'opération. Que le transfert budgétaire numéro 2010-0248 soumis au montant de 30 545\$ du poste 02-132-00-516 au poste 03-100-03-234 soit accepté.

CE-2010-885-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire